Vingt-troisième Année. — N° 60
Prix du numéro : 10 centimes.

Jeudi 30 Juillet 1908
Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS
Un an Six mois:
Suisse . . . . Fr. 6»— Fr. 3»—
Union postale » 12»— » 6»—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne a tous les bureaux de poste.

ANNONCES
suisses 20 c., offres et demandes de place 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Caisse de chômage en Danemark

La législation sociale en Danemark ne date que de ces dernières vingt années. Auparavant, en effet, on ne pourrait enregistrer comme loi sociale que celle qui fut promulguée, en 1873, sur le travail des enfants et des jeunes gens dans les fabriques, Cette loi a été remplacée d'ailleurs, en 1901, par un autre instrument législatif grâce auquel l'inspection des fabriques a été améliorée. Toute une série de modifications heureuses ont été introduites en même temps, qui placent le Danemark au niveau des pays les plus avancés à cet égard.

Parmi les lois sociales récentes, il faut citer comme de la plus haute importance: 1. la loi sur l'assistance de la vieillesse; 2. la loi sur les caisses de secours en cas de maladie; 3. la loi, toute nouvelle. sur l'assurance contre le chômage... l'œuvre capitale de la dernière session du Parlement.

Ces trois lois, dit M. J. Dalhoff, dans les « Documents du progrès », portent nettement l'empreinte du Danemark, tant à cause du principe de liberté qui leur sert de base, qu'à cause des importantes contributions en argent qu'elles exigent de la part des pouvoirs publics. La première et la deuxième de ces lois sont encore, par leur caractère, de véritables exceptions dans la législation sociale du monde entier. Nous ne retrouvons, par exemple, l'esprit qui a dicté la loi sur l'assistance de la vieillesse qu'aux antipodes du Danemark, la Nouvelle-Zélande. Et pour ce qui est de l'assurance contre le chômage avec l'aide de l'Etat, un seul pays, la Norvège, a devancé de quelques mois le Danemark, par une loi pratique, qui, sur plusieurs points, diffère essentiellement de la loi danoise.

La loi sur les caisses de chômage: repose sur le principe de l'aide de l'Etat aux sociétés créées par l'initiative des ouvriers. Pour des raisons politiques, on a introduit dans la loi la condition que les caisses de chômage ne devaient pas être associées aux syndicats. La contribution de l'Etat est fixée pour le moment à 348,000 fr. par an; elle doit constituer le tiers du montant total des primes d'assurance contre le chômage. On distribue cette somme au prorata du montant des primes de chaque caisse. La commune a, en outre le droit d'accorder aux caisses un appoint qui doit s'élever à 1/6 montant des primes que paient les membres habitant cette commune. La caisse doit se procurer ses autres revenus au moyen des primes payées par ses membres. Les secours fournis par la caisse à ses adhérents s'élèvent aux 2/3 du salaire général, et ne sont accordés que pour une durée de 70 jours par an.

En général, chacune de ces caisses de chômage englobe ou une profession déterminée ou une commune particulière. Il faut que ces caisses remplissent les diverses prescriptions de la loi et obtiennent leur reconnaissance publique pour pouvoir participer à l'aide pécuniaire de l'Etat. Les membres doivent être des ouvriers ou des individus ayant des situations analogues. Ils ne peuvent être admis que de 18 à 60 ans et à la condition qu'au point de vue physique et moral ils ne soient pas jugés incapables de gagner régulièrement leur vie, ou de travailler en bonne intelligence avec les chefs des travaux et leurs camarades. On ne peut être membre que d'une caisse de chômage, et l'on ne reçoit de secours que lorsqu'on s'est acquitté de sa cotisation pour une année entière. Aucun secours n'est donné en cas de grève, de lock out, de maladie, de désaccord avec les chefs de travaux ou les camarades et autres motifs analogues.

Un inspecteur est chargé de la surveillance des caisses de chômage et surtout de l'exécution de la loi. Il est secondé dans ce travail, et particulièrement dans les différends nombreux que soulèvent les cas douteux auxquels la loi peut donner naissance, par un comité de six membres. Ceux-ci sont élus parmi les « vertrauern, männerm » et par eux-mêmes. Ils se réunissent chaque année en conseil avec les membres des comités des autres caisses, pour délibérer sur l'activité des caisses et leur travail en commun.

Telle est en résumé l'économie de cette loi, qui contribuera à atténuer un peu les conséquences d'un des plus grands vices de l'état social actuel. Elle aura certainement pour la classe ouvrière danoise une importance égale à celle des lois d'assistance à la vieillesse et de secours en cas de maladie.

Ouvrages en doublé ou en plaqué; ouvrages dorés ou argentés de provenance étrangère entrant en France

Le Ministre français des finances publie, dans le *Journal officiel de la République française,* du 21 juillet 1908, un décret concernant le poinçon de maître (marque de fabrique) dont doivent être revêtus certains ouvrages.

Ce décret dispose ce qui suit:

Art. 1er. Le poinçon de maître des ouvrages en doublé ou en plaqué et des ouvrages dorés ou argentés de provenance étrangère a la forme d'un carré, dont l'un des côtés est remplacé par un arc de cercle.

Cet arc de cercle est obtenu en prenant pour centre le milieu du côté du carré.

Le dessin figuratif de ce poinçon déterminé par l'Administration des monnaies, est annexé au présent décret.

Art. 2. Un délai d'une année, à partir de la promulgation du présent décret, est accordé aux importateurs pour se mettre en règle avec les dispositions de l'article précédent.

Art. 3. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois.*

Dessins et modèles industriels en France

La convention de commerce entre la Suisse et la France, du 20 octobre 1906, dispose que les ressortissants suisses ne sont pas tenus de posséder en France une fabrique pour y jouir de la même protection que les nationaux en matière de dessins et modèles industriels et que les ressortissants français jouiront en Suisse du même avantage.

Un décret rendu par le Président de la République française le 17 juillet courant et relatif à cette disposition prescrit que le

dépôt des dessins et des modèles de fabrique, opéré par les ressortissants suisses, ne possédant pas de fabrique en France, doit se faire au secrétariat des sections du conseil de prud'hommes de Paris, suivant la nature des industries.

Le problème du fer

De la *Revue scientifique :*

Le minerai de fer est presque aussi recherché que la houille. Chaque habitant de pays civilisé (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Etats-Unis, etc.), en consomme chaque année plus de 200 kilogrammes, ce qui correspond à une production mondiale de 60 millions de tonnes nécessitant l'emploi de 120 millions de tonnes de minerai.

D'année en année, la production et la consommation vont en augmentant, et grand nombre de dépôts, même les plus puissants, montrent déjà des signes d'épuisement. On se demande comment on satisfera dans l'avenir à des demandes toujours croissantes.

En 1884, la production mondiale totale atteignait environ 6 millions de tonnes. En 1906, quarante ans après, la production avait triplé.

Aussi est-ce actuellement un des problèmes les plus importants de la géologie appliquée que celui de la découverte de nouveaux gisements de fer. Fort heureusement, les pays tropicaux et en particulier nos colonies de l'Afrique occidentale et de Madagascar, possèdent, à l'état de latérite, d'énormes réserves de minerai de fer dont l'exploitation par les procédés européens est probablement déjà possible dans quelques cas particuliers.

Rapport de l'inspecteur des fabriques du 2me arrondissement

(Berne [Jura], Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève)

Les inspecteurs fédéraux des fabriques, viennent de publier leur rapport des années 1906 et 1907. Nous ferons de larges emprunts au rapport de l'inspecteur du 2me arrondissement, qui comprend la presque totalité de la région horlogère.

Ce rapport constate qu'au 31 décembre 1905, le nombre des établissements placés sous le régime de la loi, dans le 2me arrondissement était de 2056, avec 60584 ouvriers et qu'il est, au 31 décembre 1907, de 2302 avec 65167 ouvriers, soit une augmentation biennale do 246 établissements avec 4573 ouvriers.

Nous citons :

« Malgré l'augmentation bisannuelle de 246 établissements, nous avons la conviction que ce chiffre serait encore plus élevé si les autorités locales et surtout les autorités de district signalaient régulièrement au département cantonal, les établissements qui se créent et ceux qui atteignent l'importance voulue pour être soumis à la loi.

« Les gouvernements cantonaux appuient généralement trop facilement les demandes de radiation d'établissements, pour un motif passager, la plupart du temps à cause du ralentissement des affaires ; ce mode de procéder est préjudiciable à l'application de la loi. De pareilles demandes ne devraient être prises en sérieuse considération que lorsque les industriels déclarent, d'une manière formelle, ne plus vouloir augmenter leur personnel et qu'ils appuient leur requête par des motifs plausibles. On remédierait ainsi à de graves inconvénients et principalement à celui de faire des inscriptions pour les radier après quelques semaines et vice versa. Voici, à l'appui de ce desideratum, un passage du rapport de gestion du Département fédéral de l'Industrie, en 1893 : « La radiation d'un établissement industriel ne « peut avoir lieu sur la seule déclaration d'une « réduction du nombre des ouvriers, mais il y a « lieu d'exiger que cette réduction sera durable. »

« L'augmentation de 246 établissements industriels, en 1906 et 1907, est une preuve incontestable de la bonne marche des affaires pendant ces deux années.

« Les tableaux statistiques qui figurent dans le présent rapport ont été établis fin décembre 1907 ; ils embrassent les exercices des années 1906 et 1907, à l'exception de ceux des accidents qui comprennent les années 1905 et 1906.

« Le tableau suivant donne le détail des inscriptions et des radiations par canton.

« Par groupe d'industrie, la répartition des établissements soumis est la suivante, au 31 décembre 1907 :

Statistique des fabriques du IIme arrondissement au 31. 12. 07.

Cantons	Nombre de Fabriques au 31. 12. 05	Radiations en 1906	Mises sous la loi en 1906	Radiations en 1907	Mises sous la loi en 1907	Augmentation en 1906 et 1907	Nombre de fabriques au 31. 12. 07	Nombre d'ouvriers au 31. 12. 07	Nombre de chevaux-moteurs au 31. 12. 07
Berne	395	13	29	18	34	32	427	16051	19352
Fribourg	94	6	11	3	8	10	104	3931	26012
Tessin	203	7	13	10	21	17	220	6658	5767
Vaud	436	14	65	22	56	85	521	13439	43493
Valais	46	2	10	4	11	15	61	1468	25264
Neuchâtel	433	15	42	21	30	36	469	13120	16495
Genève	449	16	36	16	47	51	500	10500	24253
	2056	73	206	94	207	246	2302	65167	160636

Radiations et inscriptions en 1906 et 1907, par groupe d'industrie :

Industrie textile	179
Mise en œuvre des peaux, cuirs, etc.	37
Aliments, stimulants	230
Industrie chimique et physico-chimique	127
Fabrication du papier et industrie polygraphique	173
Industrie du bois	351
Métaux et machines	393
Horlogerie, bijouterie	678
Mise en œuvre des terres et pierres	134

	Radiat^ns	M.s.l.l.	Augment.
Industrie textile	16	40	24
Mise en œuvre des peaux, cuirs, etc.	2	3	1
Aliments, stimulants	19	33	14
Industrie chimique et physico-chimique	7	25	18
Fabrication du papier et industrie polygraphique	6	15	9
Industrie du bois	33	75	42
Métaux et machines	15	83	68
Horlogerie, bijouterie	62	125	63
Mise en œuvre des terres et pierres	7	14	7
Totaux	167	413	246

« En comparant les chiffres ci-dessus avec ceux de notre dernier rapport, on constate que la période industrielle 1906 et 1907 a été très prospère, étant donné que la plupart des groupes d'industries accusent une augmentation notable.

« A part de rares exceptions, les fabricants soumis à la loi pendant ces 2 dernières années n'ont pas eu d'objections à formuler contre la décision de l'autorité cantonale.

Parlant des causes du ralentissement des affaires en 1907, le rapport dit :

La cause principale du ralentissement de la fabrication de l'horlogerie en 1907 réside essentiellement dans la majoration du prix de vente des montres. L'augmentation du prix des matières premières et de la main-d'œuvre a obligé les fabrications d'horlogerie, principalement ceux de la montre or, à majorer leurs prix de vente.

L'augmentation constante du prix de la main-d'œuvre est en corrélation directe avec le renchérissement de la vie ; la nouvelle réglementation des conditions de vente des montres n'a point été inspirée par un esprit d'égoïsme ou de spéculation, mais bien par une nécessité incontestable. Espérons que malgré les difficultés du moment, les fabricants sauront maintenir fermement la position qui leur a été imposée en vue de sauvegarder l'avenir d'une de nos plus belles industries nationales.

Une autre cause du ralentissement de la fabrication de l'horlogerie pendant le 2me semestre de 1907 réside dans la crise monétaire intense qui sévit aux Etats-Unis.

Notre arrondissement occupe le 86,5 % de la population horlogère suisse ; voici, en %, la répartition par canton : Berne 40,4 %, Neuchâtel 34,2 %, Vaud 6 %, Genève 4,2 %, Fribourg 1 % et Tessin 0,7 %.

L'industrie des machines parlantes à cylindre ou à disque (phonographes et grammophones) prend chaque jour de l'extension ; on en a exporté pour frs 1,139,308 en 1906 et l'augmentation pour 1907 sera certainement notable.

Les années 1906 et 1907 ont été très favorables à la bijouterie et a la joaillerie ; le chiffre d'affaires a été important et supérieur à celui des années 1904 et 1905.

L'enseignement professionnel — poursuit le rapport — continue à se développer. La Confédération, les cantons, les communes ne marchandent pas les subventions à cette branche si nécessaire au développement et au bon renom de nos industries. Tous comprennent toujours mieux qu'il s'agit de perfectionner et d'augmenter la valeur professionnelle de nos ouvriers et de nos artisans en ajoutant à la connaissance pratique du métier l'instruction scientifique et l'instruction professionnelle qui leur permettront de devenir non seulement des ouvriers d'élite, mais aussi des contremaitres, des chefs d'ateliers distingués et capables de rendre de réels services à l'industrie. La succession rapide des inventions exige toujours davantage la culture technique associée au talent des travailleurs.

Parmi les institutions concernant les patrons et les ouvriers, il en est une qui ne prend pas tout le développement désirable. Nous voulons parler des commissions ouvrières instituées dans certaines fabriques et qui devraient exister dans tous les établissements importants. La tâche de ces commissions peut s'étendre au contrôle des lois sur la responsabilité civile, à l'amélioration des ateliers au point de vue hygiénique, à la surveillance, à l'organisation des travaux des apprentis et aux conditions générales du travail. Puis encore, ces commissions peuvent s'intéresser à l'établissement de l'horaire de travail, au contrôle des attributions des contremaitres et des surveillants, à la fixation des salaires et des primes ainsi qu'au contrôle de l'application des amendes et de leur emploi. Cette institution est destinée à servir d'intermédiaire et de trait d'union entre patrons et ouvriers ; c'est un organe mis à la disposition de tous pour la transmission des vœux à émettre et des réclamations à présenter.

Dans un établissement, les ouvriers ont néanmoins demandé l'abolition de la dite commission, en alléguant que les services qu'elle avait rendus ne répondaient pas aux revendications présentées par les intéressés. (*A suivre.*)

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

Enregistrements.

Cl. 71 c, n° 41024. 16 août 1907, 7 h. p. — Mouvement de montre avec mécanisme de remontoir et de mise à l'heure. — *Clairmont Watch Co*, 48, rue Léopold Rob., La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Matthey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 d. n° 41025. 17 juin 1907, 8 h. p. — Dispositif de réglage du spiral des montres. — *A. Hüning*, 15, rue Lévrier, Genève (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 71 e, nº 41026. 9 septembre 1907, 6 ¼ h. p. — Bascule de remontage et de mise à l'heure pour montres. — *Baumgartner frères*, fabricants d'horlog., Granges (Soleure, Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Ch.-de-Fds.

Cl. 71 f, nº 41027. 9 septembre 1907, 5 ½ h. p. Boîte de montre à lunette vissée, perfectionnée. — *Fritz Schlatter*, Madretsch près Bienne (Suisse).

Cl. 71 f, nº 41028. 17 septembre 1907, 6 ½ h. p. — Mécanisme d'actionnement du ressort secret dans les montres-savonnette à mécanisme négatif de remontoir et de mise à l'heure. — *Georges Favre-Jacot & Cie*, fabric. d'horl., Le Locle (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 f, nº 41029. 17 septembre 1907, 6 ½ h. p. — Mécanisme d'actionnement du ressort-secret dans les montres-savonnette ayant un mécanisme négatif de remontoir et de mise à l'heure. — *Georges Favre-Jacot & Cie*, fabricants d'horlogerie, Le Locle (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 f, nº 41030. 27 janvier 1908, 4 ¼ h. p. — Secret perfectionné pour boîtes de montres. — *Société Anonyme Louis Brandt & frère*, Bienne (Suisse). Mandataires : Herren & Guerchet, Genève.

Cl. 71 g, nº 41031. 24 juillet 1907, 6 ½ h. p. — Mécanisme de transmission et de déclenchement pour pièces d'horlogerie à grande sonnerie. — *César Racine*, fabricant d'horlog., Le Locle (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 72 b, nº 41032. 19 juin 1907, 6 ¾ h. p. — Appareil électro-magnétique à bobine mobile, particulièrement applicable à l'horlogerie. — *C. Vigreux & L. Brillié*, ingénieurs-constr., 30, Boulevard de Villiers, Levallois-Perret (Seine, France). Mandataire : A. Ritter, Bâle.

Modification.

Cl. 64, nº 37908. 24 novembre 1906, 3 ¾ h. p. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure. — *Conrad Mathys*, horloger, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds. Transmission du 27 juin 1908, en faveur de *Graizely & Cie*, fabricants d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds (Suisse). — Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 1er juillet 1908.

Radiations.

Cl. 64, nº 28,100 avec 28,100/470. Montre à longue marche perfectionnée.

Cl. 64, nº 33366. Boîte de montre.

Cl. 64, nº 33601. Raquetterie.

Cl. 64, nº 33602. Montre de poche.

Cl. 65, nº 36634. Dispositif aux horloges à ressort pour faciliter le remontage et déplacer aisément les aiguilles.

Cl. 71 f, nº 39626. Boîtes de montre carrées.

Réclamations concernant la distribution du journal

Les abonnés de la « Fédération horlogère » qui auraient une réclamation à formuler au sujet de la distribution, sont priés de l'adresser au ***bureau de poste respectif*** *et non à notre Administration, chaque bureau recevant régulièrement le nombre d'exemplaires correspondent à sa liste d'abonnés.*

☛ *La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites* ***directement*** *par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.*

Cote de l'argent

du 29 Juillet 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 95.— le kilo.
Argent fin laminé fr. — par kilo de plus.
Change sur Paris . . . . . fr. 99.88¾

IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE

pendant les mois d'avril et mai 1908-1907

Métaux, orfèvrerie et bijouterie	IMPORTATION Avril 1908	IMPORTATION Avril 1907	IMPORTATION Mai 1908	IMPORTATION Mai 1907	EXPORTATION Avril 1908	EXPORTATION Avril 1907	EXPORTATION Mai 1908	EXPORTATION Mai 1907
Or non ouvré . . . . . kg netto	770	725	678	750	252	202	355	211
Argent non ouvré	3,162	8,191	5,665	12,079	2,046	2,128	2,082	2,563
Or monnayé	198	42	412	80	304	1,029	258	1,202
Argent monnayé	19,406	8,560	8,071	13,269	2,222	2,138	1,813	3,448
Orfèvrerie et argenterie . . .	1,096	850	1,082	1,235	68	89	72	81
Bijouterie vraie	726	517	824	666	129	125	111	159
Horloges et montres								
Boîtes de montres, finies, nickel, etc.	Pièces 15,918	Pièces 27,915	Pièces 8,727	Pièces 25,265	Pièces 101,008	Pièces 100,039	Pièces 88,924	Pièces 102,045
— — argent	542	1,019	508	939	16,059	27,095	11,990	22,478
— — or . .	70	155	48	7	3,881	4,649	4,996	8,974
Montres nickel, etc.	916	1,208	1,295	630	340,052	340,441	354,097	368,481
— argent	3	—	108	110	223,904	253,241	210,347	312,253
— or	131	306	59	526	58,379	71,524	58,995	101,863
Chronogr., montres à répétit., etc.	22	1	—	1	1,583	1,963	1,696	2,284
Pièces détachées finies . q netto	7	41	8	8	64	77	62	75

ULYSSE NARDIN — CHRONOMÈTRES
PAUL-D. NARDIN, Successeur
LE LOCLE et GENÈVE H 10862 C
251 PRIX aux Observatoires
MARINE et POCHE et COMPLIQUÉS
Montres simples de précision par procédés mécaniques 1921
Grand Prix : Paris 1889 - 1900. Milan 1906.

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la
FABRIQUE „REBBERG"
Les Fils de Jean Aegler, Bienne
LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58
la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de **montres de dames, ancre et cylindre,** 10 et 13 lig. en boîtes or, argent et acier.
Nouveaux calibres et marques peuvent être réservés par clients importants. H 999 U 2125

AVIS
Messieurs les fabricants d'horlogerie inscrits au Registre du commerce, auxquels le H1080U 2195
„Grand Bottin complet de l'Industrie horlogère"
n'aurait pas été délivré gratuitement, sont priés de bien vouloir le réclamer à l'éditeur, M. Louis-Camille CALAME, à BIENNE, qui s'empressera de le leur adresser franco, à titre gracieux.

Fabrique Suisse de Boîtes de Montres
ARGENT, ACIER ET MÉTAL (S. A.)
71, Alexis-Marie Piaget — LA CHAUX-DE-FONDS — Alexis-Marie Piaget, 71
Spécialités en boîtes livrées finies pour tous pays
H 10602 C de tous genres et formes 1798
en argent, acier, nickel, électro et nacre
Boîtes finies pour Mouvements américains pour mise à l'heure négative

Hochuli-Brenneisen Exportation **Fabriq. de Pierres fines**
Erlach-Cerlier pour l'Horlogerie
Téléphone — Téléphone Saphirs - Rubis - Grenats
Spécialité : Qualités soignées et trous olivés 2196
Usine électrique —o— Installations modernes

PRIX-COURANTS et CATALOGUES ILLUSTRÉS
pour l'Horlogerie et la Bijouterie
EXÉCUTION SOIGNÉE PLUS DE 600 CLICHÉS à DISPOSITION EXÉCUTION SOIGNÉE
Lithographie, Typographie, R. Hæfeli & Cie

A. BONSACK
L. BONSACK FILS, SUCCESSEUR
LA CHAUX-DE-FONDS
HORLOGERIE DE PRÉCISION
CHRONOMÈTRES
MONTRES ANCRES de 9‴ à 20‴
Maison fondée en 1865
H6808C — 2109
ABK Marque déposée

★ Société Horlogère Reconvilier ★

Société anonyme par actions. Directeur, G. Ruedin.

SPÉCIALITÉS : Fabrication mécanique. — Usines électriques. — Maison fondée en 1902

Montres métal et argent, système Roskopf, de 16 à 42 lignes.

Finissages à clefs de 18 à 22 lig., genres Russes et Turcs

Qualité garantie. — Prix avantageux. — Automates brevetés

Production mensuelle **36.000** montres et mouvements.

Calibres déposés H 2072 J 2048

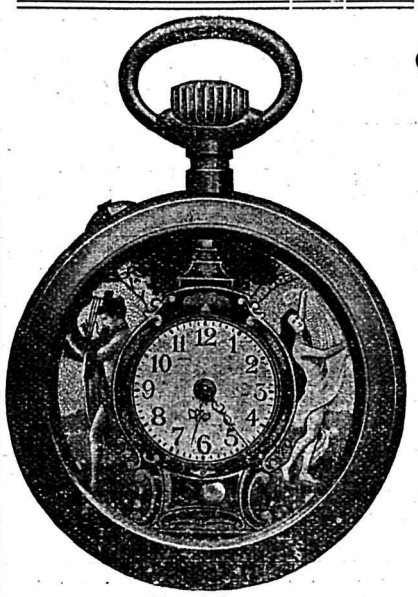

Pendulette

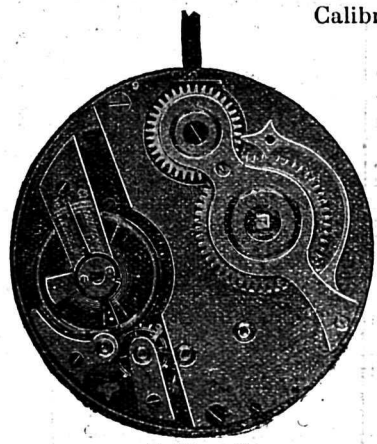

Calibre C

Calibre D

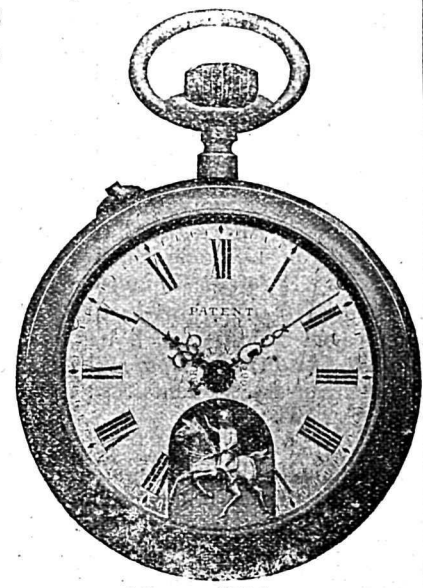

Montre Métier

"BLISS"

Presse „BLISS"

Système WILZIN, Breveté s. g. d. G.

N° 014

H 665 X 2189

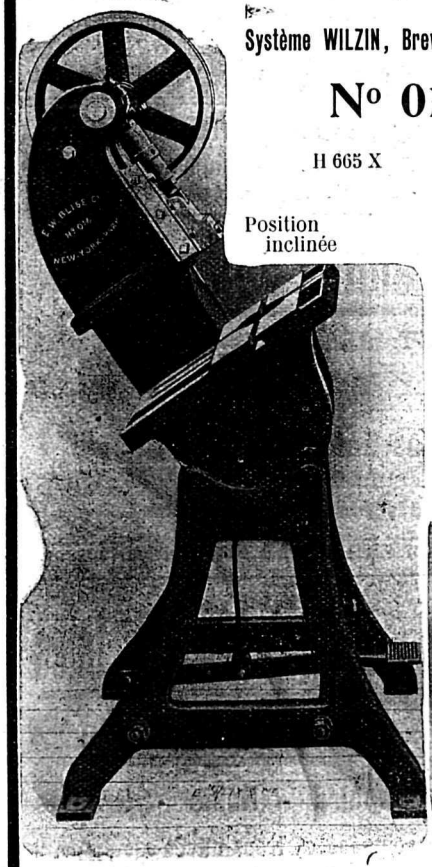

Position inclinée

Position verticale

E. W. BLISS C°, 100, Boulevard Victor Hugo **St-Ouen** (Seine)

Bureau de Contrôle de PONTARLIER

Edouard Mennard, agent en douane

Invite Messieurs les Fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes à lui adresser toutes leurs boîtes à contrôler. Les meilleurs soins et la plus grande rapidité sont apportés pour la réexpédition, et à des prix minimes : 0,15 centimes par boîte or — 0,05 centimes par boîte argent.

Attention. — Les colis peuvent être adressés en douane Pontarlier ou **poste restante Verrières-suisses**, où la maison les fait prendre tous les jours. H 6501 C 2008

FABRICATION D'HORLOGERIE

LUTERBACHER-SCHLAEFLI, Soleure (Suisse)

Spécialité : H 10088 C

11 et 13 lignes ancre lépines et savonnettes en tous genres et pour tous pays. 973

Manufacture d'Horlogerie

Maison fondée en 1830

STAUFFER SON & C°

Rue Léopold Robert, 46

La Chaux-de-Fonds

Spécialité :

CHRONOGRAPHES Simples Compteurs Rattrapantes

avec ou sans Bulletins d'observatoire

Systèmes brevetés. Mécanisme parfait. Fonctions infaillibles

ADOPTÉS PAR L'AMIRAUTÉ ANGLAISE

Premiers prix et bulletins de 1re classe aux Observatoires de **Kew**, **Neuchâtel**, **Genève**

1re, 2me et 3me positions

pendant 3 années successives : 1905 - 06 - 07

Concours chronométriques

Observatoire de Kew avec **Record**

Fournisseurs des Chronographes employés exclusivement et officiellement aux

Grandes courses internationales d'automobiles

1903 à 1908

Vente réservée pour l'Angleterre et la Russie

H 6464 C 1997

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (R. Haefeli & Cie), **Chaux-de-Fonds**.

Fabrique de
Balanciers
cylindre 1200
pour la fabrication et l'exportation
Spécialité de
petits balanciers plats
dorés et non dorés, calibrés au $^{10}/_{000}$ mm.
X. Aberlin
Cortébert (Jura-Bernois)

Assortiments Roskopf
Fritz GRANDJEAN
H 10085 C **Le Locle** 243

Pignons
toutes qualités, pris à l'acier rond, sont fournis avantageusement par H10619aC 1824
Rodé=Stucky
La Chaux-de-Fonds
Travail garanti sur jauge
Interchangeabilité. Prix avantageux.

PAUL PIGUET-CAPT
Brassus (Vallée de Joux)
Montres compliquées de tous genres
Rattrapantes
H 21695 L Extra-plates. 1801

HORLOGERIE
On reprendrait à la Chaux-de-Fonds la suite d'une bonne petite maison d'horlogerie avec ancienne clientèle.
Faire offr. s. chiff. **Q 6964 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2170

BREVETS Chimie **Dr Forrer & Hug** BALE - Succle à Zurich Modèles MARQUES Steinentorstr. 10
Hc 5298 Q 993

Küng-Champod & Cie
La Chaux-de-Fonds
Daniel JeanRichard, 13 1829
Montres or
pour Dames et Hommes
H 10663 C 9 à 19‴ cylindres
pour tous pays
Grand choix en montres fantaisie
Prix avantageux

EXPLOITATION DE BREVET
Le propriétaire du brevet suisse N° 34498 pour (Za 10997) 2188
Pendant de montres avec anneau
désire entrer en relation avec des fabricants suisses, en vue de la fabrication de l'article breveté, et serait disposé à céder des licences d'exploitation ou à vendre le brevet.
Prière d'adresser les offres ou propositions à M. H. KIRCHHOFER, ci-devant Bourry-Séquin & Cie, ingénieur-conseil, 29, Schützengasse, à Zurich.

Belle occasion
Pour cause d'agrandissements, à vendre à de favorables conditions, en bon état, divers organes de transmission : 2124
Poulies, Paliers, Arbres, Manchons, etc.
diamètre des arbres 35 et 45mm.
S'adresser s. chiffres **M 6842 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE.-DESSINS.-MODÈLES.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingr. Conseils
H 14005 C 1550

Chef de fabrication
Mécanicien
actif, bon organisateur, habitué à diriger personnel (100-120 ouvriers) et à suivre fabrication est demandé par fabrique du Jura. Traitement initial 250 à 300 francs, tantième.
Références de 1er ordre exigées.
Adresser offres sous chiffres **E 6915 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2154

A LOUER
à la Chaux-de-Fonds
pour tout de suite
bel appartement moderne de 4 pièces, plus chambre de bains installée, chambre de bonne, véranda et dépendances. Confort moderne, lessiverie, cour, jardin. Belle situation au soleil. 2179
S'adresser **Case postale 546, La Chaux-de-Fonds.**

Fabrique d'Etuis
très capable cherche un
représentant sérieux
bien introduit dans la région horlogère. Forte provision.
Les échantillons peuvent facilement être joints à ceux pour d'autres articles. 2185
Adresser les offres sous Y 6989 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Chef d'ébauches
Aide-technicien, connaissant la fabrication par procédés modernes, et ayant pratiqué les remontages pendant quelques années, cherche engagement dans fabrique d'horlogerie pour époque à convenir, si possible sur la place de Bienne ou environs. 2187
Offres sous U 2616 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Coffre-fort
à vendre d'occasion, 2 m. 50 de haut, 1 m. 65 de large, 0 m. 70 de profondeur, double porte. Conviendrait pour banque, horlogerie et bijouterie. Prix très avantageux.
S'ad. **G. Engel,** constr., rue de Berne 56, **Genève.** 2186

Intéressant !
Pour
Manufactures d'horlogerie
Voyageur connaissant à fond l'horlogerie et branches s'y rattachant, visitant depuis une dizaine d'années les grossistes et demi-grossistes de l'Europe, cherche une combinaison avec une manufacture de montres de tout premier ordre seulement, pour y entrer comme voyageur, représentant intéressé ou associé, pour se créer une situation d'avenir.
Premières références.
Prière d'adresser les offres détaillées sous chiffres D 2655 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2198

Règles à calcul
Machines à calculer
Machines à additionner
Léon Wille, Représentant, **La Chaux-de-Fonds**
H2557C 2167

Jeune technicien
horloger, diplômé
cherche place pour novembre dans fabrique d'ébauches ou de montres pouvant utiliser ses connaissances théoriques, tracés de calibres, etc., et où il aurait l'occasion de se vouer plus complètement à la fabrication par procédés mécaniques interchangeables. Prétentions modestes. — S'adresser sous chiffres U 2630 J à Haasenstein & Vogler, Bienne. 2173

Sertissages
ancre et moyennes. Installations spéciales pour interchangeabilité et la série. H10270 2152
A. JACOT-MEYER
Contrôle 31, **Bienne**
Téléph. 734 - Force électrique

Pressant !
On demande des
Répétitions à quarts
18 lig., lép., acier,
» » **argent,**
» **savon.** »
ancre ou Roskopf.
Derniers prix de gros.
Offres s. chiffres **R 6968 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2178

On demande des
Compteurs de bétail
Adresser offres avec prix sous **W 3428 X** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2181

Chef de fabrication. Horloger capable est demandé pr diriger à la Chaux-de-Fonds fabrication méc. par procédés modernes de montres soignées, parfaitement organisée et en pleine activité. Place d'avenir. Discrétion assurée. Adr. offr. casier postal 4398, Chaux-de-Fonds. 2171

HORLOGER
expérimenté, connaissant toutes les parties de la montre, cherche place pour époque à convenir, comme chef de fabrication ou acheveur-termineur. — Offres sous V 2623 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2194

Technicien-Calibriste
ayant suivi avec succès les cours complets d'une Ecole d'horlog. et travaillant dans fabrique d'horlogerie importante, pour la construction et correction des calibres, l'outillage (pointeurs, plaques, jauges, etc.) et des plans, et connaissant la fabrication d'après les procédés modernes, cherche place analogue.
Certificats de capacités et moralité à disposition.
Ecrire sous chiffres W 2624 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2190

FABRIQUE D'AIGUILLES
H 2636 N pour tous pays 1687
CHs KAUFMANN, Fleurier
Succeessur de Kaufmann frères
Maison fondée en 1850. Téléphone.

Qui fabrique la 19 lig. acier ancre
hauteur normale, extra bon marché ?
Adresser offres sous chiffres **H 2200 X** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2200

FABRIQUE d'HORLOGERIE
L. Sandoz-Vuille
H 11474 C **Le Locle** 2201

Montres réveil
et
Montres 8 jours
en tous genres et pour tous pays
Réglage garanti
Prix défiant toute concurrence

Kurth Frères
Granges (Grenchen)
Spécialité Montres de dames
Cyl. et ancre 1808
Toujours disponibles
Assortiments complets en
Montres argent oxydées fantaisies
Médaille d'or, Milan 1906

A VENDRE
un **matériel complet de nickelage** avec bain de 600 litres actionné par une dynamo, plus une **puissante presse** à faire le plaqué, le tout bon marché. 2197
S'adresser à **J. Scheller,** Boulevard James Fazy, 20, **Genève.** Hc 14151 X

WALLER CLICHÉS CACHETS POINÇONS ESTAMPES
CHAUX-DE-FONDS rue Léopold Robert 55
MACHINES À NUMÉROTER POUR L'HORLOGERIE
MARQUES DE FABRIQUE
MODÈLES & BREVETS DANS TOUS LES PAYS
H 10050 C 1601

On demande
pour tout de suite un bon
mécanicien - horloger,
connaissant les procédés modernes de fabrication, spécialisé dans la fabrication du petit outillage, plaques de travail, pointeurs, plaques à sertir, etc. 2191
Adresser offres et références à la **Manufacture de Chézard.**

1677

Institut des jeunes Gens
Enseignement rap. des lang. mod. et class. Branches commer. Prép. aux examens. Vie de fam. Conf. mod. Prix mod.
Prof. Darmangeat,
2192 **Liestal.** H 4923 Q

Mécanicien
connaissant bien les machines pour la fabrication des ébauches, pourrait entrer tout de suite, dans une fabrique du Jura. Fort traitement et place d'avenir pour une personne capable.
Offres sous J 2709 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 2199

INSTALLATIONS DE TRANSMISSIONS
pour toutes **industries**

Renvois en tous genres, Poulies, Arbres, Paliers, Courroies

Moteurs électriques et autres, Ventilateurs et Aspirateurs

MACHINES A RECTIFIER, A AFFUTER,
A POLIR, A LAPIDER (DIVERS TYPES)

. BREGUET FRÈRES & Cie .
LE LOCLE (Suisse)

Presses à découper et à repasser (brevetées)

Laminoirs de Construction très soignée ou pour usages spéciaux

Références de premier ordre

Machines pour la Fabrication de l'**Horlogerie,**
des **Boîtes de Montres,** des **Pendants,**
des **Assortiments,** des **Balanciers,** etc., etc.

Etude et construction de tous genres de machines

H 11475 C **Devis et Offres sur demande** 2202

S. Goldenberg, de Londres

achète au comptant montres métal pour hommes et dames, ainsi que montres or, argent, genre anglais.

Il reçoit les offres à l'**Hôtel Central, La Chaux-de-Fonds,** du **31 juillet au 19 août,** le matin de 9 h. à midi et de 2 à 4 h. du soir.

Demande offres pour stocks en montres or et argent en disponibilité en Angleterre. 2193

Fabrique de Cadrans métal en tous genres
Nydegger-Monnier, Bienne

Rue du Musée, 16a — Promenade de la Suze, 29

Téléphone 96 - Force électrique 1237

Décors sur boîtes acier, Damasquinage

— Beau, solide, grande variété de dessins —
Bon marché. Livraison rapide.
Bien installé pour la grande série.

Se recommande, H10114C 1372

R. STEGMULLER, Atelier de Décoration
51a, Rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS

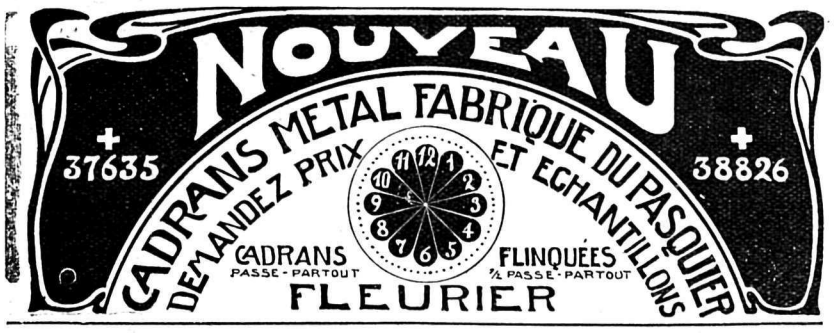

Avez-vous des créances à recouvrer en Angleterre?

Rien à payer d'avance. Commission très raisonnable sur sommes encaissées seulement variant de 5 à 10% ou suivant arrangement. × × × × × × × ×
Payements immédiats après encaissement. × × ×

S'adresser Secrétaire International Protection Bureau 2055
H 11171 C 25, Brewer Street, Regent Street, **LONDRES W**

Renseignements commerciaux et Contentieux
F.-X. MOESCHLIN
Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 **ZURICH**

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables
Relations universelles ; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays. H 5144 Q 957

Horlogerie pour tous pays
Siegm. NEUMANN
BALE (Suisse)

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat.
Spécialité: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.
H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

Fabrique „Exit", Longeau (près Bienne)
(E. MAIRE & fils)

Manufacture d'Horlogerie par procédés mécaniques

Spécialité :

Montres de dames 11 à 13‴ ancres

Qualité garantie — Interchangeabilité absolue

Nouveau calibre 12‴, très avantageux

Echantillons à disposition H1066U 2182

Quelle fabrique installée d'après les procédés modernes, aurait emploi d'un

aide - technicien

au courant des diverses branches horlogères et qui, par la suite, serait éventuellement disposé à s'intéresser à l'affaire, à s'associer ou à reprendre la suite ?

S'adresser sous chiffres **T 2629 J** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2172

Fabricants, Négociants, Banquiers
qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de

„LA MARINE"
Compagnie anglaise d'assurance des risques de transport

fondée en 1836 au capital de fr. 25,000,000.— dont fr. 4,500,000 versés. - Réserves fr. 17,500,000 la plus ancienne et la plus puissante des Compagnies d'assurances des risques de transport, qui accorde les plus grandes facilités à des conditions extra-avantageuses.

Assurances **par terre** et **par eau,** par polices spéciales d'abonnement ou en bloc. Polices en bloc à prime annuelle sans inscription dans un carnet, système nouveau pratique et avantageux.

Pour renseignements s'adresser à Messieurs **Bourquin & Cie**, Directeurs, à Neuchâtel, ainsi qu'à l'agent principal à la Chaux-de-Fonds, Mr **L.-Alf. Besse,** Numa Droz 85. H 6459 N 1327